



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 24761

Texte de la question

La maîtrise des dépenses de santé est souhaitable mais l'évolution des dépenses en 1998 pose notamment la question d'éventuels transferts. Pour plusieurs spécialités médicales, les dépenses d'honoraires semblent être respectées dans des limites d'augmentation modestes, alors que les prescriptions de ces mêmes spécialités, sans innovation thérapeutique majeure, ont parfois augmenté de 20 à 30 %. Son ministère et la CNAM ont certainement analysé les raisons de ces augmentations divergentes. M. Jean-Luc Préel souhaiterait être informé et interroge donc Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Préel](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24761

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 558